

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

Tunis, le 19 / 3 / 1. 75

Circulaire n° 70/75
émanant de la
Direction Financière

Le Ministre de l'Éducation Nationale

(F)

Mesdames et Messieurs les Ordonnateurs et Agents
Comptables des Établissements d'Enseignement
Secondaire et Normal

O B J E T /: Mise à jour des états d'heures supplémentaires
pour le mois de Mars 1975.

- oOo -

Au cours des réunions tenues les 5 et 7 Mars 1975 avec Messieurs les agents comptables en vue de l'élaboration des états d'heures supplémentaires au 28 Février 1975, il a été convenu que les modifications et les absences afférentes au mois de Mars 1975 seront portées au cours d'une seconde réunion à Tunis, sur des états préimprimés. Les agents comptables des établissements seront appelés à compléter ces états par les éléments suivants :

- 1°) Les variations du nombre d'heures supplémentaires ;
- 2°) Les absences intervenues au cours du mois de Mars 1975 ;
- 3°) La discipline enseignée ;
- 4°) Le N° du compte courant bancaire ou postal de l'intéressé.

A cet égard, Messieurs les Directeurs des établissements d'Enseignement Secondaire et Normal sont appelés à mettre à la disposition des agents comptables les données nécessaires leur permettant de remplir les états sus-visés.

A cet effet il est prévu de réunir Messieurs les agents comptables selon la calendrier ci-après :

- Le Jeudi 3 Avril 1975 à 15h précises pour les établissements des Gouvernorats de Tunis Nord, Tunis Sud, de Bizerte et Nabeul ;
- Le Vendredi 4 Avril 1975 à 15h précises pour les établissements des autres Gouvernorats.

Ces réunions auront lieu au Lycée Technique de Tunis.

P. Le Ministre de l'Éducation Nationale
Le Directeur de la Coordination

F. YAROUJ